

Séance du lundi 07 décembre 2020

Date de la convocation : 01/12/2020

L'an deux mille vingt et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 31

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Jean-Louis ALLE, Maxime ATGER, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Elise BOUQUET, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Claire HELARY, Jacqueline LIZZANA, Jean-Paul MEYNIER, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Michel PIRONON, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Patrice SAINT-LEGER, Julien TUFFERY

Représentés : Céline DELMAS, Patrice MONTEIL, Gilles PASCAL, Murielle TEISSEDRE, Cécile VIGNOBUOL, Didier VIGOUROUX

Excusés :

Absents : Guy GALTIER, José MARTINEZ, Pierre-Emile SYLVAIN, André THEROND

Secrétaire de séance : Gisèle GERBAL

DE_2020_078 - Objet : SUBVENTION 2020 - ASSOCIATION LA FÉE DÉSIRÉE

Le Président fait part à l'assemblée de la demande de subvention de la part de l'association "La Fée Désirée", gestionnaire de la Maison d'Assistants Maternelles (MAM) de Grandrieu.

Après délibéré, et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- D'attribuer une subvention de 6 800 € à l'association la Fée Désirée de Grandrieu pour l'année 2020
- De procéder au versement de cette subvention
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférents à cette affaire

Pour cette délibération, les délégués GALTIER Guy, MARTINEZ José, SYLVAIN Pierre-Emile et THEROND André ne prennent part ni aux débats ni au vote.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président,
Francis SAINT-LEGER

